

## Vos élus communautaires



Grand Lieu Communauté est administrée par un Conseil Communautaire composé de 42 membres.

### **Le conseil communautaire**

Le Conseil prend les décisions, détermine les grands projets à mener sur le territoire et vote les budgets. Chacune des communes membres y est représentée proportionnellement à son nombre d'habitants.

Il est composé de la manière suivante :

- 2 représentants pour Saint Lumine de Coutais
- 3 représentants pour La Limouzinière
- 4 représentants pour les communes du Bignon, Geneston, Montbert et Saint Colombran
- 6 représentants pour La Chevrolière et Pont Saint Martin,
- 9 représentants pour Saint Philbert de Grand Lieu

[Les comptes-rendus](#)

# Le bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président et de 8 Vice-Présidents, représentant chacun une commune. Son rôle est d'instruire les dossiers et projets issus du travail des commissions. Il ouvre des débats avant la présentation des sujets en conseil.

## Les membres du bureau

<b>Johann BOBLIN</b>  Président de Grand Lieu Communauté  Maire de La Chevrolière	<b>Loïc PLANET</b>  Vice-président en charge des pratiques aquatiques  Maire du Bignon	<b>Karine PAVIZA</b>  Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et de la sensibilisation des publics à l'écologie  Maire de Geneston
<b>Frédéric LAUNAY</b>  Vice-président en charge des finances et de la mutualisation  Maire de la Limouzinière	<b>Jean-Jacques MIRALLIE</b>  Vice-président en charge des espaces et des bâtiments communautaires et de l'informatique  Maire de Montbert	<b>Yannick FETIVEAU</b>  Vice-président en charge de l'urbanisme  Maire de Pont Saint Martin
<b>Patrick BERTIN</b>  Vice-président en charge de l'assainissement  Maire de Saint Colomban	<b>Bernard COUDRIAU</b>  Vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers  Maire de Saint Lumine de Coutais	<b>Stéphan BEAUGE</b>  Vice-président en charge de l'écologie  Maire de Saint Philbert

# Les commissions

9 commissions sont chargées d'étudier ou donner un avis sur les questions soumises au Conseil communautaire. Elles sont aussi une instance d'information sur l'état d'avancement des projets..

## Liens utiles

- [Règlement intérieur 2020-2026 \(pdf\)](#)